

Montreuil, le 10 janvier 2013

Charte Automobile 2012-2015

Lettre ouverte à :

- ✉ Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue social
- ✉ Monsieur le Ministre Délégué chargé de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage

Monsieur le Ministre,

Notre Fédération vous interpelle concernant un document intitulé « Charte Nationale de Coopération pour le soutien et l'Accompagnement des Entreprises du secteur Automobile et de leurs Salariés 2012-2015 », dont nous avons pris connaissance par hasard.

Le document a fait l'objet, semble-t-il, de plusieurs réunions de travail, avec des acteurs divers, réunis par vos soins, parmi lesquels figurent les chambres patronales du SNCP (industries du caoutchouc) et la Fédération de la plasturgie, interlocuteurs de la FNIC CGT.

Nous remarquons que ce sont des secteurs professionnels qui concernent, non seulement les représentants des diverses professions, mais également les représentants des salariés.

En ce qui concerne notre Fédération, ses champs d'activité sont ceux liés à l'Industrie du Caoutchouc et de la Plasturgie, représentant près de 220 000 salariés. Or, nous constatons que vous avez organisé et tenu cette « négociation », en écartant notre Fédération. Pour quelle raison ? Ce n'est pas là une simple question de forme mais de fond, au regard du contenu de cet « accord », puisque celui-ci engage des fonds financiers provenant tant de nos impôts de « Citoyens » que des moyens financiers destinés à la formation professionnelle des salariés des diverses branches professionnelles concernées.

Mis devant le « fait accompli », nous tenons à vous exprimer notre désaccord quant à vos méthodes et nos appréciations sur le fond de cet accord pour les motifs suivants :

- ◆ *Après plus de 30 années de politique sous diverses « bannières », il est temps d'arrêter d'abreuver les entreprises de fonds publics : plus de 172 milliards d'euros/an, pris sur nos impôts, selon la Cour des comptes, représentant ainsi le financement de près de 5 Millions d'emplois du secteur privé (1/3 du global), à hauteur de 2000 euros/mois ! Un salarié sur trois est payé par les impôts de la collectivité !*

- ◆ *Des aides publiques octroyées sans aucun droit de regard de leur utilisation, pour les représentants des salariés de l'entreprise qui les sollicite, une piètre conception de la démocratie sociale !*
- ◆ *Votre projet est orienté sur l'accompagnement aveugle des stratégies patronales, se contentant d'adapter les salariés aux volontés et décisions patronales. Des choix politiques sans effet sur les « causes » structurelles de la situation ; des choix qui accompagnent une conjoncture sans impact positif durable pour les salariés.*
- ◆ *Les salariés sont ainsi « sommés » de se plier aux exigences (mobilité, flexibilité, etc..), selon les desideratas des employeurs.*

Une politique industrielle nationale, digne de ce nom, ne consiste pas à se plier ou à accompagner les stratégies mercantiles et financières développées depuis des années par le patronat. Une politique industrielle nationale digne de ce nom nécessite investissements, recherches, projets d'avenir, **en priorité** ; puis vient ensuite la formation des salariés. Faire l'inverse, tel que cet accord le précise, c'est aller vers l'échec, le patronat visant non pas à maintenir son potentiel industriel, mais à améliorer ses ratios financiers au détriment des intérêts collectifs.

Pour toutes ces raisons, la Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT, bien qu'ayant été écartée des négociations, vous informe de son total désaccord sur le fond de cet accord, tout en dénonçant vos complicités avec les employeurs qui portent la responsabilité de la désindustrialisation du pays.

La Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT et l'ensemble de ses syndicats, ne reconnaissent pas les dispositions de cet accord. Nous nous opposerons à l'utilisation de moyens financiers provenant des OPCA de nos branches professionnelles, dont l'objectif doit rester celui d'enrichir les connaissances individuelles et collectives, les qualifications et les classifications des salariés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

CARLOS MOREIRA
Secrétaire Général
De la FNIC CGT